

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011763	Date d'inspection Le 09 novembre 2021	
Nom de l'établissement Club Des Amis Halte Scolaire		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance
 -Le ratio est conforme lors de la visite.
 -Le matériel qui est mis à la disposition des enfants est varié et adapté au niveau d'âge des enfants.
 -Les dossiers des employées contiennent toute la documentation requise.
 -L'orientation des enfants est faite de façon constructive et positive.
 -Pendant la visite les enfants ont joué dehors, ils sont entrés, lavés leurs mains, manger leur dîner, pour ensuite le temps de passer à la sieste.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 novembre 2021

Date

original signé par

Marc-André Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 novembre 2021

Date